

Numéro	DL231012-SS01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Commande publique – Marchés publics	
Objet	Convention d'adhésion au réseau des acheteurs hospitalier (RESAH)	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 30 octobre 2023 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-trois le trente octobre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoint, PFISTER Luc, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, RINKEL Marie, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, KOUJIL Soufiane, LONGECHAL Béatrice, Conseillers

Etaient absents :

- Madame DREYFUS Elisabeth ayant donné procuration à Monsieur PHILIPPS Thibaud.
- Madame SEIGNEUR Sylvie ayant donné procuration à Madame MASSÉ-GRIESS Dominique.
- Madame LELEU Bénédicte ayant donné procuration à Madame LONGECHAL Béatrice.
- Madame DABYSING Davina ayant donné procuration à Monsieur KOUJIL Soufiane.
- Madame FRUH Marie-Josée ayant donné procuration à Monsieur SCHEUER Serge.
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Madame DIDELOT Sandra.
- Monsieur KIRCHER Jean-Louis ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad .

Secrétaire de séance : Madame GAUCHER Pauline
Directrice Générale Déléguée aux services à la population.

Nombre de conseillers présents :	28
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	24 octobre 2023
Date de publication délibération :	14 novembre 2023
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	14 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture 067-216702183-20231030-DL231012-SS01-DE Date de réception préfecture : 14/11/2023

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

3. CONVENTION D'ADHÉSION AU RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH)

Les articles L2113-2 et suivants du Code de la commande publique autorisent les acheteurs publics à recourir aux centrales d'achat.

Créé en 2007, le réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) est une centrale d'achat constituée sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP). Son activité était initialement réservée aux seuls établissements hospitaliers, mais s'ouvre désormais à tous les établissements publics, dont les collectivités territoriales.

La centrale d'achat du RESAH propose plus de 3 500 offres conclues auprès de 1000 fournisseurs et relevant de 11 familles d'achat : médicaments, dispositifs médicaux, laboratoires, biomédical, équipements généraux, hôtellerie, bâtiment et énergie, transports et véhicules, services généraux, informatique et prestations générales.

L'adhésion de la ville d'Illkirch-Graffenstaden à cette centrale d'achat est donc possible, moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 600 € TTC. Après adhésion à la centrale d'achat, la ville d'Illkirch-Graffenstaden pourra adhérer aux marchés répondant à ses besoins et devra dans ce cadre conclure une convention spécifique (convention de service d'achats centralisés), et s'acquitter de frais d'adhésion par marché.

Le recours à une centrale d'achat présente plusieurs avantages :

- Un avantage de simplification car les obligations de publicité et de mise en concurrence, conformément à l'article L2113-4 du code de la commande publique, sont réputées respectées ;
- Un avantage économique car les économies d'échelle permises par la massification des achats permettent l'accès à des offres dont les prix sont avantageux ;
- Un avantage stratégique car outre le lancement de marchés propres, l'adhésion à une centrale d'achat permettra de diversifier nos sources d'approvisionnements, d'accéder à un plus large panel de fournisseurs et de choisir systématiquement l'offre économiquement la plus avantageuse et/ou les délais les plus courts.

Numéro	DL231012-SS01	2/2
Matière	1.1. Commande publique - Marchés publics	

Il est proposé au Conseil Municipal :

➤ **d'approuver :**

- **l'adhésion à la centrale d'achat du Réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH),**
- **le recours au RESAH pour divers achats, notamment en matière de télécommunication.**

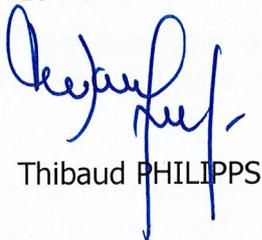
➤ **d'autoriser le Maire ou son représentant :**

- **à signer le bulletin d'adhésion au RESAH, joint en annexe à la présente délibération, à régler la cotisation annuelle,**
- **à passer commande auprès du RESAH et à signer les conventions de souscription aux marchés et accords-cadres spécifiques conclus par le RESAH et prendre toutes les décisions y relatives,**
- **à utiliser les crédits nécessaires prévus au budget.**

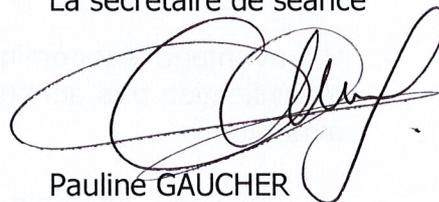
**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Le Maire


Thibaud PHILIPPS

La secrétaire de séance


Pauline GAUCHER